

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 11/10/2024 - 7094 - 1999 B 00150 - 339 986 077 - AUDACC

PLÉRIN

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina PASSAIS
Expert-comptable associée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA**

**SARL AUDACC
3, RUE DES MIMOSAS
22190 PLERIN**

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 27 septembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- D'une part, de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- D'autre part, de vous faire connaître notre appréciation sur la situation de la société.

A) – Appréciation sur la valeur des biens, sur les avantages particuliers et montant des capitaux propres (Article L.224-3).

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Les derniers comptes annuels ont été établis au 30 avril 2024.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Nous n'avons pas identifié d'avantages particuliers accordés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

B) – Situation de la société (Article L.223-43)

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de l'analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de la profession de commissaire aux comptes et peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci.

Les capitaux propres de la société au 30 avril 2024, conformément aux comptes annuels arrêtés à cette date, comptes annuels qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, s'élèvent à la somme de 1 898 803 euros comprenant un résultat de 776 828 euros. Nous avons pris connaissance des décisions de l'assemblée générale pouvant modifier le montant des capitaux propres.

A cette même date, l'actif net immobilisé se monte à 803 893 euros dont 660 374 euros de fonds commercial et l'actif net circulant est composé des créances clients et des disponibilités et s'élève à la somme globale de 2 444 668 euros.

Le poste de Dettes se monte à la somme de 1 349 757 euros dont 802 278 euros en lien avec les dettes fiscales et sociales.

L'activité sur le nouvel exercice 2024-2025 se poursuit normalement conformément aux prévisions.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Plérin, le 10 octobre 2024

SAS COHESIO – PARIS-DENIS-BALANANT et Associés
Représentée par Agnès IMBERT

 **COHESIO**
Experts-Comptables
& Commissaires aux Comptes
Avenue du Chalutier L. Forban
BP 419 - 22194 PLÉRIN Cedex
Tél. 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 58 65 10
SAS PARIS-DENIS-BALANANT et Associés - RCS 505 655
www.cohesio.net